



Editorial



2022, le début de l'action.

Près de 9 mois après le début de cette législature, c'est remplis d'énergie et de motivation qu'avec l'ensemble de la Municipalité nous nous engageons pour Payerne. Les défis

sont nombreux, mais l'objectif est clair : faire de Payerne une ville en mouvement et à la hauteur de son statut de chef-lieu de la Broye-Vully.

Pour ma part, les 6 premiers mois ont été intenses. Placés sous le signe de l'apprentissage, ils ont également été marqués par des rencontres et des réflexions tant enrichissantes qu'annonciatrices de futurs projets ambitieux pour la population payernoise.

Depuis le début de l'année 2022, les actions s'organisent afin de mettre en œuvre la vision municipale. Un développement harmonieux, durable et orienté pour améliorer la qualité de vie des habitant·e·s nous guide dans nos choix.

La valorisation des bâtiments, l'amélioration des structures scolaires, l'instauration d'une stratégie sportive et la mise en valeur de nos atouts touristiques sont des projets qui me tiennent vraiment à cœur et qui seront au centre de cette législature. Tous ces éléments s'imbriquent d'ailleurs parfaitement dans la ligne globale souhaitée par l'ensemble du collège municipal.

Enfin, le retour annoncé à une vie sans restriction sanitaire a dopé les propositions d'activités et d'animations de la Ville pour ces prochains mois. Les Brandons, Payerne Bouge (les 21 et 22 mai), la saison culturelle de l'Abbatiale autour de la thématique « floral et végétal », le retour du Red Pigs Festival, le Newstock festival, le nouveau venu « Poulpe Festival » et plein d'autres surprises rythmeront cette année 2022, qui s'annonce d'ores et déjà festive et à la hauteur des ambitions de Payerne.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une année remplie de découvertes, de partage, de rencontres et de bonne humeur au sein de notre si belle Commune, dans laquelle, je l'espère, il ne sera bientôt plus possible de dire « qu'il n'y a rien à y faire » !
Nicolas Schmid



Travaux printaniers

Mise en place de la station de pompage sur l'axe de la route de Grandcour et de l'avenue Général Jomini, explication à la page 8

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette
Edition

- 2 Les informations Municipales**
 - ◇ Communication des décisions municipales en 2021-2022
 - ◇ Présentation du programme de législature
- 4 Le portrait**
 - ◇ Présentation d'une société locale
- 5 Le portrait**
 - ◇ Présentation d'une collaboratrice
 - ◇ Information aménagement de l'Hôtel de Ville
 - ◇ Point historique sur les Abattoirs
- 7 Les informations officielles**
 - ◇ La Commune de Payerne accréditée comme Centre d'examen pour le test fide
 - ◇ Invitation publique
- 8 Les informations officielles**
 - ◇ Chantier en cours
- 9 Les informations officielles**
 - ◇ Chantier en cours - Plan
 - ◇ Info Déchets
 - ◇ Passeport Vacances
 - ◇ Relance Bons SIC
- 11 Les actualités**
 - ◇ Payerne Bouge 2022
 - ◇ BRANDONS 2022, du 8 au 11 avril 2022
- 12 Les actualités**
 - ◇ Nouveaux aménagement publics à disposition de la population
- 13 Les actualités**
 - ◇ La Commune de Payerne participe à l'action l'aiMant Rose – 1 tulipe pour la vie
 - ◇ Des pyramides aromatiques
 - ◇ Régie des hameaux de Payerne
 - ◇ Nouvelle exposition à l'Abbatiale de Payerne
 - ◇ C'est arrivé près de chez vous
 - ◇ Prochains Marchés
- 16 La DER**
 - ◇ Comptoir de Payerne
 - ◇ Prochaines manifestations

Communication des décisions municipales en 2021-2022

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 30/2021

Création d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) sur la parcelle RF n° 2113, feuillet 5645, en faveur de La Pati SA et demande de crédit pour la réalisation des infrastructures y relatives

Lors de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil communal refusait le préavis n°14/2021 ayant pour titre le même intitulé. Malgré ceci, la Municipalité a estimé que l'implantation de l'entreprise La Pati SA était une opportunité à saisir pour la Commune et c'est pourquoi cet objet a été soumis une nouvelle fois au vote du Conseil communal.

A noter que lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil communal a adopté ce préavis municipal.

Préavis n° 31/2021

Remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville

Suite au dépôt d'une motion par le Conseiller communal Monsieur Roland Bucher en date du 28 juin 2020, la Municipalité a orienté sa stratégie sur le maintien de l'entreprise agricole, la mise en location du domaine à un seul fermier et la prochaine présentation d'un préavis municipal de remise en état des infrastructures.

En date du 10 mars 2021, le domaine a été attribué à un agriculteur certifié de Payerne. Les deux étapes peuvent donc être lancées, soit le soutien au démarrage de l'activité agricole avec une nouvelle construction et la remise en état partielle du rural existant et l'extension des infrastructures. L'ensemble des travaux est estimé à Fr. 1.6 mios et seront réalisés entre 2022 et 2023.

A noter que lors de sa séance du 17 février 2022, le Conseil communal a adopté ce préavis municipal.

Préavis n° 01/2022

Divers travaux de rénovation et réaménagement à l'Hôtel de Ville

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de réaliser des travaux de transformations / rénovations pour un montant total de Fr. 850'000.—. Plusieurs locaux seront réaménagés, notamment le Contrôle des habitants, la Sécurité publique, les Services techniques, le bureau du Syndic et le 4^e étage. Les travaux ont débuté en février 2022 et se termineront en octobre 2023.

A noter que lors de sa séance du 17 février 2022, le Conseil communal a adopté ce préavis municipal.

Préavis n° 02/2022

Adoption d'un crédit-cadre pour les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2021-2026

Comme à chaque début de nouvelle législature, la Municipalité se doit de présenter un préavis au Conseil communal afin d'adopter un crédit-cadre pour les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement et ceci pour la durée de la législature, soit de 2021 à 2026. En proportionnalité du plan d'investissements de Fr. 58.8 mios, la Municipalité demande à fixer l'enveloppe globale à Fr. 1'000'000.— et à avoir la possibilité d'ouvrir des comptes d'attente à l'actif du bilan pour la comptabilisation jusqu'à concurrence de Fr. 60'000.— au maximum par cas.

Préavis n° 03/2022

Demande de prêt en faveur de la société Twenty H Sàrl

La société Twenty H Sàrl, créée en mai 2020 et basée dans le bâtiment de Payerne Airport, a approché la Communauté Régionale de la Broye (COREB) afin d'obtenir une aide



LES INFORMATIONS MUNICIPALES

financière par le Fonds de Développement Régional dans le cadre du développement d'un nouveau produit de digitalisation dans le domaine de l'aviation conçu et développé à Payerne. Dès lors, la Commune de Payerne a également été interpellée pour l'octroi d'un prêt de Fr. 70'000.—. Ce préavis a pour but de demander l'autorisation au Conseil communal d'octroyer ce prêt, remboursable sur une durée de 10 ans dès la 6^e année.

Préavis n° 04/2022

Alimentation en eau potable et défense incendie, bouclage de la ceinture ouest (secteur charrière d'Estavayer et route de la Vy des Charrettes)

La réalisation du bouclage de la ceinture ouest traitée dans ce préavis est de haute importance afin de garantir un approvisionnement en eau, ainsi qu'en défense incendie sur l'ensemble du territoire communal. Par conséquent, la Municipalité souhaite, dans le cadre de la maintenance et de l'optimisation de son réseau d'alimentation en eau potable, procéder au bouclage du tronçon manquant à proximité de la caserne DCA. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation d'installer une conduite d'eau potable et de défense incendie entre la charrière d'Estavayer et la route de la Vy des Charrettes pour un montant de Fr. 475'000.—.

Préavis n° 05/2022

Installation de la fibre optique dans la rive droite de la Broye, raccordement des stations de relevage des eaux usées et intégration de leur gestion sur la supervision

Ce préavis a pour but de demander l'approbation du Conseil communal pour la

mise en place d'un réseau de fibre optique raccordant les trois importantes stations de relevage des eaux usées. Ce tronçon, reliant les secteurs nord et sud de la Commune, représente une longueur d'environ 1'320 m. La Municipalité demande donc l'autorisation de réaliser ces travaux pour un montant de Fr. 178'000.—.

Préavis n° 06/2022

Rentes et indexation des rentes du droit distinct et permanent (DDP) à créer en faveur de La Pati SA sur la parcelle RF n°2113

En date du 16 décembre dernier, le Conseil communal a accepté le préavis n° 30/2021 concernant la création d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) sur la parcelle RF n° 2113, en faveur de La Pati SA et la demande de crédit pour la réalisation des infrastructures y relatives. Dans sa décision, le Législatif a amendé l'article 1 du document cité ci-dessus en demandant d'indexer la rente de superficie chaque année à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (ISPC) avec une mention que la rente de ne pourra être inférieure à un montant de Fr. 86'250.—.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité soumet ce préavis au Conseil communal afin de rendre applicable l'amendement adopté en proposant d'ajouter une mention supplémentaire à l'article précisant que le montant d'avance de Fr. 86'250.— est valable uniquement dès la 7^e année du DDP.

Préavis n° 07/2022

Vente de la parcelle RF n° 2877 de 15'131 m² sise à la Maladaire à l'Etat de Vaud en vue de la construction d'une école professionnelle

Radiation du droit de superficie de la parcelle RF n° 615 sise à la rue du Châtelard accueillant l'école professionnelle actuelle et reprise du bâtiment

Sur la base de différentes stratégies de formation professionnelle, le Canton de Vaud s'est approché de la Municipalité en avril 2020 pour confirmer son vif intérêt d'acquérir la parcelle citée en titre en vue de la construction d'une nouvelle école professionnelle à Payerne. Afin de pouvoir avancer avec le projet d'acquisition, le Canton de Vaud a lancé une étude de faisabilité en automne 2020. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de vendre au Canton de Vaud la parcelle RF n° 2877 de 15'131 m² pour le prix de Fr. 3'026'200.— et de radier la servitude et par conséquent de reprendre l'école professionnelle actuelle pour un montant de Fr. 632'578.— qui sera diminué de l'amortissement.

Retrouvez les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch/conseil-communal.

C. Combremont

Plus d'informations...

Administration générale

☎ (+41) 26 662 65 10

commune@payerne.ch

Présentation du programme de législature

La Municipalité présentera son programme de législature 2021 – 2026 au Conseil communal et à la population lors d'une séance d'information publique le lundi 4 avril 2022 à 19 h 00 à l'Aula du Collège Derrière-la-Tour.

LE PORTRAIT

Présentation d'une société locale

Vieux Payerne

Payerne un jour, Payerne toujours...

L'association du Vieux Payerne a été créée en 1976 pour sauver les vieux remparts de la Ville et la Tour Barraud, alors gravement menacés et promis à la démolition. L'association vise au maintien et à la promotion du patrimoine bâti et immatériel local.

Depuis 45 ans, elle cherche à développer son rayon d'action. Elle s'est donnée comme but de s'engager en faveur de la reconnaissance et de la sauvegarde des intérêts historiques de la Ville de Payerne et de sa région.

Récemment, elle a soutenu la restauration de l'Abbatiale et des deux fontaines de la Place du Marché. Le Vieux Payerne a aussi souhaité venir en aide au comité des Brandons de Payerne par le biais d'un important don, suite à deux annulations du carnaval dues à la pandémie. C'est une autre facette de l'association que l'aide au patrimoine immatériel de notre Ville, de ses traditions ancestrales.

Pour veiller à la sauvegarde des intérêts historiques et culturels de la Ville de Payerne et de sa région, le Vieux Payerne peut entreprendre toute démarche complémentaire à ce but, notamment intervenir dans les enquêtes publiques et engager les procédures nécessaires.

Récemment, le comité s'est quelque peu étoffé, et afin de mieux communiquer et faire connaître ses activités, vient de créer une page Facebook «Association du Vieux Payerne». Elle se veut participative et surtout récréative. Le souhait de la petite équipe est de partager de vieilles ou récentes photographies d'endroits insolites et peu connus de la Ville et des Hameaux. Chaque semaine, une photo d'un endroit est publiée et libre à tout un chacun de se creuser les méninges pour trouver cet endroit et partager aussi de savoureuses anecdotes. En alternance, des personnages qui ont marqué



Une image du Vieux Payerne, le pont de ville en pierre démolé en 1868.

Payerne seront aussi présentés, une façon aussi de leur rendre hommage.

L'association compte environ 120 membres cotisants. Elle se réunit une fois par année en assemblée générale ouverte à tous les membres. C'est souvent l'occasion de partager un exposé intéressant sur un projet local, mais aussi sur des pans historiques. Les nouveaux membres intéressés au Payerne d'hier, d'aujourd'hui et de demain sont accueillis à bras ouverts, car c'est une excellente opportunité pour mieux connaître Payerne et aussi pour participer à son développement

CP

Pour rejoindre le Vieux Payerne, il suffit de s'acquitter de la cotisation annuelle de 25 francs, directement via l'IBAN CH15 0076 7000 R031 5975 0 – Association Vieux Payerne. Les renseignements peuvent aussi être obtenus via la page Facebook où les membres du comité peuvent renseigner.

RG

Colonies de vacances aux Cluds

Trois camps de 7 jours pour les enfants de 6 à 12 ans seront organisés aux dates suivantes:

- du dimanche 3 au samedi 9 juillet ;
- du dimanche 10 au samedi 16 juillet ;
- du lundi 18 au dimanche 24 juillet ;

Informations et inscriptions dès le 31 mars sur www.colonie-cluds.ch



Les Cluds

LE PORTRAIT

Présentation d'une collaboratrice

Patricia Würsten fête ses 20 ans de patrouilles scolaires

Patricia, une patrouilleuse scolaire fière de son métier fait un apprentissage en tant qu'employée de restaurant à l'Eurotel de Fribourg, mais elle n'a pas poursuivi dans cette voie. Originaire de La Sagne à Neuchâtel, elle arrive à Payerne en 1987. L'année suivante, elle devient maman d'une petite fille. Elle va ensuite vivre sur Avenches pendant 5 ans. Elle finira par s'installer dans une maison sur la commune de Montagny-la-Ville, aux Arbognes, avec son conjoint Daniel.

Madame Patricia Würsten assure la sécurité des élèves et des piétons à proximité du groupe scolaire de La Promenade depuis plus de 20 ans déjà. Un métier facile à vue d'œil, mais qui a aussi ses difficultés. « Les gens sont de plus en plus stressés » nous confie-t-elle. Effectivement, elle remarque qu'avec le temps, les gens sont moins patients et elle observe une augmentation de la violence chez les jeunes. Elle a déjà été témoin de bagarres entre élèves et a même dû intervenir à plusieurs reprises.



Patricia sur son lieu de travail

Madame Würsten a eu un parcours très diversifié. Après ses études secondaires, elle décide de partir 9 mois en Allemagne, à Düsseldorf, en tant que fille au pair. A son retour, elle va travailler pendant 5 ans dans l'entreprise Photolabo Club où des tâches administratives lui sont confiées. Elle s'occupera ensuite pendant 15 ans de deux enfants comme nounou. Elle a également

A l'arrivée de sa fille, Alexandra, elle va complètement arrêter de travailler pour s'en occuper. C'est dans le but de contribuer aux besoins de sa famille qu'elle prendra le poste de patrouilleuse scolaire auprès de la Commune de Payerne, engagée le 15 novembre 2001. En dehors de son métier, Madame Würsten pratique la natation et aime s'occuper de son petit-fils.

Pour ses projets futurs, Patricia veut simplement profiter de la vie, faire des sorties et passer du temps avec sa famille et ses petits-enfants. Elle va aussi continuer à pratiquer la natation dans ses moments libres. Malgré les difficultés qu'elle peut rencontrer au quotidien, elle avoue faire son métier avec plaisir. Notre patrouilleuse aime les contacts et les échanges réguliers qu'elle entretient avec les habitants de la Ville. Elle voit tous les jours passer une multitude de personnes différentes. Son objectif est de continuer ce métier jusqu'à la retraite.

N'oublions pas de remercier Madame Würsten et l'équipe de patrouilleuses pour le travail qu'elles font !

L.Sönmez



L'équipe de patrouilleuses

Information réaménagement de l'Hôtel de Ville

Des travaux de réaménagement auront lieu à l'intérieur de l'Hôtel de Ville dès le 1^{er} avril 2022. De ce fait, la Commune vous informe que les guichets du Contrôle des habitants vont temporairement déménager et seront accessibles au 4^e étage dès le 2 mai 2022. Les locaux seront accessibles depuis la rue de Savoie y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Dès le 11 juillet 2022, les guichets du Contrôle des habitants retrouveront leur place d'avant travaux côté Place Général Guisan.

Dès le 22 août 2022, les guichets des Services Techniques et des réservations déménageront au 4^e étage et seront toujours accessibles depuis la rue de Savoie pour la durée des travaux.

Les travaux prévus engendreront certainement des modifications des horaires habituels, la Commune vous recommande vivement de consulter le site internet www.payerne.ch qui sera mis à jour en permanence afin d'informer la population.

La Commune se réjouit d'avance de vous accueillir prochainement dans ses locaux rénovés et vous remercie de votre compréhension !

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

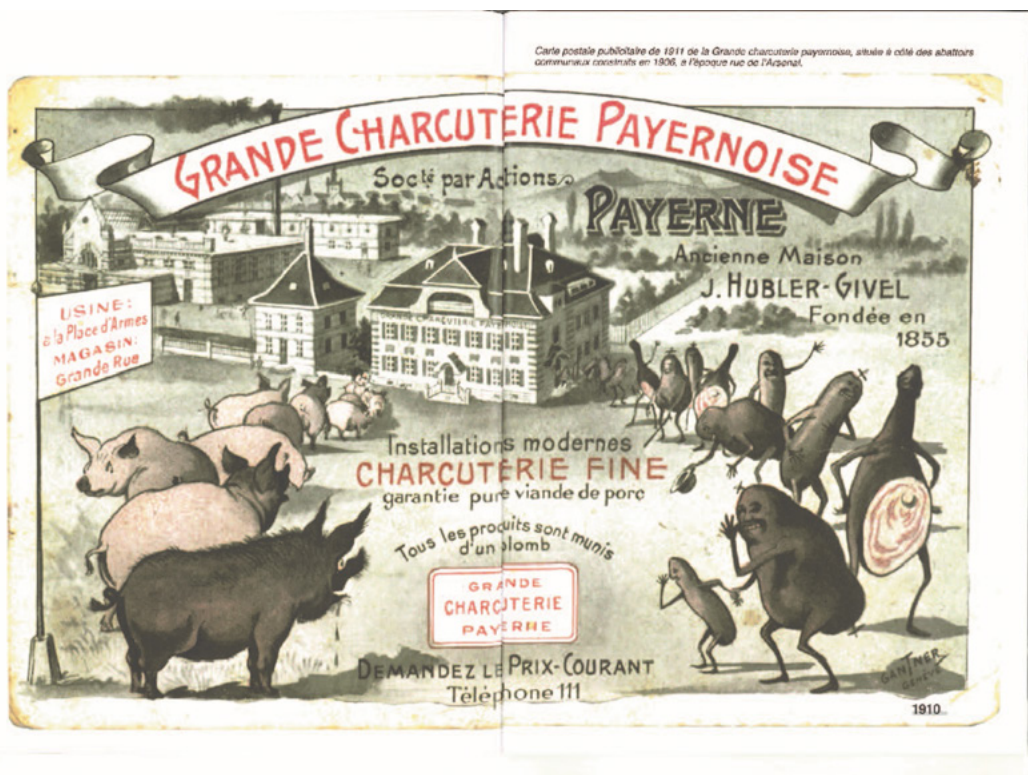
Les Abattoirs

Depuis bientôt dix ans, les Abattoirs de Payerne ont cessé leurs activités. Ce bâtiment, visible depuis l'axe très fréquenté de la route de Grandcour, fait partie des monuments emblématiques de la Ville. S'il est si bien connu des habitants de la région, c'est à la fois pour son architecture de briques et son fronton à tête de bœuf si singulier parmi les infrastructures militaires ou artisanales environnantes, mais aussi en tant que symbole de la tradition de la charcuterie, très vivante dans la région.

des Rammes, au bord du bief du Corrençon qui se jette quelques mètres plus loin dans la Broye. La boucherie est transférée en 1816 à la rue des Moulins, dans les anciens moulins, un site artisanal où les activités de boucherie produisent moins de nuisances qu'à l'emplacement initial. Après l'ouverture des abattoirs communaux en 1906, le site des anciens moulins continue d'être utilisé pour du débit jusque dans les années 1960.

De longue date, Payerne est réputée pour sa charcuterie. Ce succès serait le fait des porcs

route de Grandcour, sur la place d'armes. Ce site a l'avantage d'être suffisamment éloigné des habitations mais très proche du centre et de la gare, bien desservi par le réseau routier, et proche de la Broye pour l'évacuation des égouts. Le terrain borde l'arsenal militaire fédéral, dont un nouveau bâtiment est en cours de construction. La Municipalité demande donc au Département militaire de la Confédération Suisse l'autorisation de disposer de ce terrain, pour le cas où il aurait eu l'intention d'étendre ses infrastructures dans cette zone ; l'armée donne son accord sans plus de discussions.



Les sources disponibles ne permettent pas de savoir comment l'architecte Rodolphe Spielmann a obtenu ce mandat. Toutefois, il est plausible que le chantier de l'école de La Promenade achevé en 1903 ait laissé une bonne impression auprès des Autorités communales qui n'hésitent pas à refaire appel à lui. En effet, c'est la même année que le Conseil communal décide d'octroyer un crédit de Fr. 130'000.-- pour la construction du nouvel abattoir.

Une requalification à entrevoir

Les Abattoirs de Payerne font partie des monuments prédominants de la cité. Si aujourd'hui leur état global de conservation est bon, il devient urgent de leur trouver une nouvelle affectation, afin d'éviter que leur substance ne s'altère irrémédiablement. La qualité architecturale de l'édifice principal et de ses annexes, réalisés par un architecte réputé, de même que ses abords végétalisés, sont autant de qualités qu'un projet de requalification pourra exploiter.

©texte et recherches : LICHEN architecture + patrimoine

Depuis son recensement en 1987, le bâtiment principal de l'abattoir, ainsi que ses annexes et la maison du gardien, ont obtenu la note 2, une note attribuée aux « objets d'importance cantonale, dont l'inscription à l'inventaire est requise et exigeant la conservation de sa forme et de sa substance ».

Payerne, berceau de la charcuterie

Les premières sources qui mentionnent l'existence d'une boucherie de ville à Payerne datent de 1553. Deux bouchers sont autorisés à tenir ce commerce qui comprend également un abattoir à l'actuelle rue de Lausanne. Il est alors situé près de la porte

élevés dans la région, une race de cochons rouges qui sont nourris avec les glands des forêts de chênes.

Un abattoir communal moderne

Comme beaucoup d'autres communes à l'orée du XX^e siècle, Payerne doit se doter d'abattoirs modernes qui répondent aux directives de la Loi sur les denrées alimentaires qui entre en vigueur en 1905. Afin de définir au mieux les contours du projet, la Municipalité prend le temps d'étudier les infrastructures mises en place dans d'autres localités. Elle porte son choix sur un terrain qui lui appartient le long de la

Plus d'informations...

Service Bâtiments
☎ (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

La Commune de Payerne accréditée comme Centre d'examen pour le test fide

Les participant.e.s aux cours de français peuvent maintenant certifier leur niveau de français sans quitter Payerne. Une démarche nécessaire au renouvellement de leur permis de séjour ou à la demande de naturalisation

Il y a un peu plus d'une année, la Commune de Payerne a repris la gestion des cours de français jusqu'ici assurée par des bénévoles. Depuis, ce ne sont pas moins de 140 personnes qui ont été accompagnées dans leur volonté d'intégration. Les cours de français de niveau Alphabétisation, A1 et A2 ont accueilli plus d'une centaine de femmes et d'hommes. Les autres, ayant un niveau supérieur ou des besoins différents, ont été dirigés vers des cours B1 ou B2, des cours plus intensifs ou des cours de Lire et Ecrire.

L'accompagnement n'était toutefois pas complet. Nombre de demandes restaient sans réponse en terres payernoises. Il restait aux étranger.ères qui avaient à renouveler leur permis de séjour ou qui souhaitaient se faire naturaliser à se rendre à Yverdon, Lausanne, ou même à Fribourg, Neuchâtel ou Berne pour passer un test de niveau de langue. En effet, la Loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, impose des critères d'acquisition de connaissances linguistiques de la langue parlée au lieu de domicile pour le renouvellement des autorisations de séjour et l'octroi de

l'autorisation d'établissement ou de la nationalité suisse. L'étranger.ère doit prouver de ses connaissances linguistiques au moyen d'une attestation délivrée par les institutions reconnues.

Depuis début février, ce manque a été comblé. La Commune de Payerne est désormais accréditée comme centre de test fide. Un premier examen a dû être organisé très rapidement dès l'obtention de l'accréditation au vu de la demande pressante. Nul doute que les prochaines sessions rencontreront également leur public.

Hélène Lelièvre



Des tests fide sont désormais organisés au Centre socioculturel, route de Grandcour 65.

Le test fide

Le test fide est un test progressif (A1 à B1) qui permet de passer un test sans connaître au préalable son niveau. Concrètement, l'examen d'expression orale (20 minutes environ) commence par un niveau intermédiaire (A2) et si c'est trop difficile, les expert.e.s proposent un niveau A1 (plus facile). Si c'est trop facile, le niveau B1 sera proposé. Pour la partie compréhension orale (20 minutes), les participant.e.s effectueront un examen A1-A2 ou A2-B1 en fonction de ce qui aura été fait précédemment. Enfin, les participant.e.s pourront, pour la partie écrite (60 minutes), effectuer un examen A1-A2 ou A2-B1 mais dans ce cas, le niveau pourra être différent. La proposition de niveaux sera faite sur la base d'un formulaire à remplir à l'issue du test oral. Les résultats sont envoyés directement chez les candidat.e.s par le secrétariat fide dans un délai de quatre semaines.

Prochaines dates :

25 mars	Délai d'inscription : 10 mars
6 mai	Délai d'inscription : 13 avril
3 juin	Délai d'inscription : 18 mai
24 juin	Délai d'inscription : 8 juin

Invitation publique

Le mardi 10 mai 2022 à 20 h 00

En tant que centre cantonal, les Communes de Corcelles-près-Payerne et de Payerne mènent conjointement l'établissement d'un nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom).

Cette planification a pour but d'adapter le mode d'utilisation du sol et de fixer des règles de constructibilité pour les 15 à 20 prochaines années.

De ce fait, les Autorités invitent les citoyennes et citoyens des deux Communes à une séance de présentation de la stratégie du futur Plan d'Affectation Communal à la Salle Communale de Corcelles-près-Payerne.

Municipalités de Corcelles-près-Payerne et Payerne



LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Chantier en cours

Travaux de mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau potable

Travaux de mise en place d'un réseau de chauffage à distance (CAD)

Depuis le mois de septembre 2021, des travaux de grande ampleur ont débuté sur l'axe de la route de Grandcour et de l'Avenue Général Jomini. Le but premier de ces travaux est la mise en séparatif des eaux arrivant depuis le giratoire de la Place Général Guisan. En effet, avec le système unitaire actuel, toutes les eaux arrivant de ce carrefour sont acheminées vers la station d'épuration (STEP).

Le principe de cette mise en séparatif est de créer un collecteur récoltant uniquement les eaux usées afin de les amener à la STEP. Le collecteur unitaire existant sera dévolu aux eaux claires (eaux de pluie) afin de les acheminer directement dans La Broye sans passer par la STEP. Cette séparation minimise ainsi les quantités d'eau traitées à la STEP et, de ce fait, réduit les frais de fonctionnement et de traitement de celle-ci. Ces frais ainsi



Mise en place de la station de pompage

réduits sont directement en adéquation avec les impôts payés par la population payernoise.

Dans le cadre de la réflexion préliminaire de ce projet, les services techniques de la Commune de Payerne se sont rendus compte que la conduite d'adduction d'eau potable sise entre la STEP et le giratoire de la Place Général Guisan datait des années 1970. Il a été décidé de profiter des travaux de mise en séparatif pour changer la conduite



Travaux d'assainissement mise en séparatif

d'adduction existante sur l'entier du tronçon, garantissant ainsi une pérennité de la totalité des infrastructures et minimisant les interventions ultérieures.

Etant donné les faibles pentes de terrain sur le secteur nord-est de la Ville de Payerne, la mise en place d'une station de relevage par système de pompage a été nécessaire. Cet ouvrage, mesurant plus de 8 m, permet de relever le niveau d'écoulement des eaux usées circulant de façon gravitaire dans le collecteur créé à cet effet. Les eaux usées sont relevées de plus de 3.50 m et s'écoulent jusqu'à la STEP actuelle sans pompage.

Dans une prochaine étape, une fois la mise en séparatif terminée ainsi que le remplacement de la conduite d'eau sur l'Avenue Général Jomini, les travaux de mise en place des conduites de chauffage à distance pourront débuter. Selon l'avancement actuel du chantier ainsi que la complexité des travaux à venir, nous estimons le début de ces travaux relatifs au CAD courant août ou septembre 2022. Afin d'optimiser les rendements et

Axe avenue Général Jomini – route de Grandcour



Travaux du remplacement de la conduite d'eau

tenir le délai de fin des travaux prévu au mois de mars 2024, les travaux de fouille CAD seront exécutés simultanément par deux équipes indépendantes. Une équipe travaillera depuis le carrefour de la Place Général Guisan en direction de la caserne militaire. La seconde équipe travaillera depuis la caserne militaire jusqu'à la route d'accès de la STEP.

La Commune est consciente de la gêne occasionnée par les travaux, autant pour les riverains que pour les usagers de la route. Mais il est important de savoir que celle-ci met tout en œuvre afin de garantir le bon déroulement du chantier ainsi que son bon avancement.

Quelques chiffres :

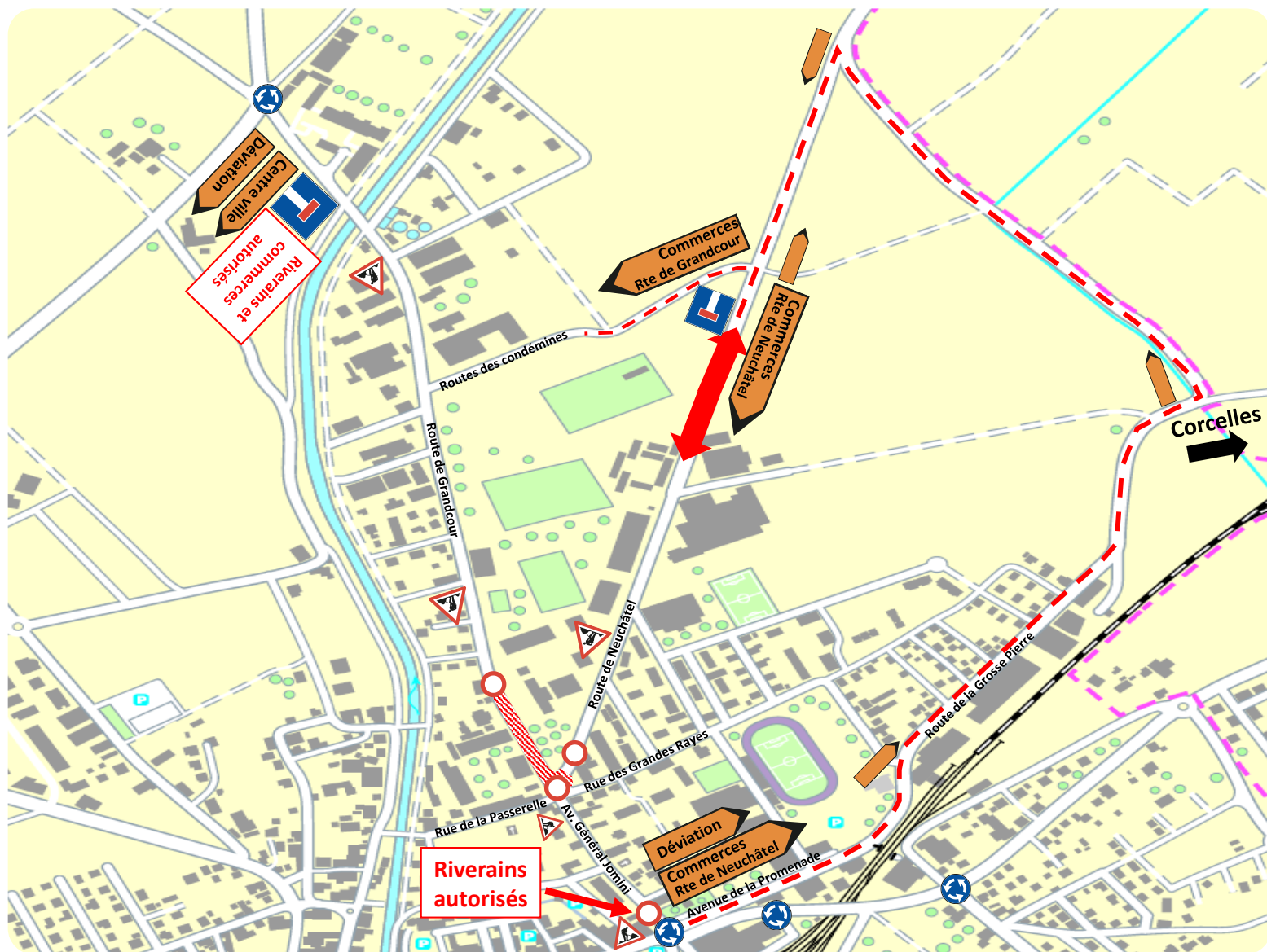
- remplacement de la conduite d'eau, longueur : 1'400 m ;
- terrassement pour le remplacement de la conduite d'eau potable : 1'950 m³ ;
- mise en place de collecteurs pour garantir la mise en séparatif d'une partie des eaux mixtes arrivant depuis le centre-ville, longueur : 550 m ;
- terrassement pour la mise en séparatif, volume : 3'080 m³ ;
- conduites de chauffage à distance : 2 x 1'400m, soit 2'800 m ;
- terrassement pour la mise en place des conduites de chauffage à distance : 6'500 m³ ;
- durée des travaux : 31 mois .

Plus d'informations...

Services techniques
☎ (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Chantier en cours - Plan



Plan illustrant la situation du chantier

Info Déchets

La Municipalité fait part d'informations importantes concernant la déchetterie communale et le ramassage des déchets

En effet, en ce début d'année, bon nombre de projets et d'adaptations en lien direct avec la déchetterie sont en cours d'évaluation.

De ce fait, il a été décidé de repousser l'édition du traditionnel « Info déchets ».

Les informations figurant sur celle de l'année dernière restent valables, hormis les dates et horaires spécifiques à l'année en cours, voir document annexe.

Annonce officielle

Pour la même raison, il n'y aura pas d'édition de macaron 2022, celui en cours (2020) restant valable jusqu'à nouvel avis.

Il reste bien entendu possible d'obtenir des macarons supplémentaires auprès du guichet du Contrôle des habitants.

Retrouvez également toutes ces informations sur le site internet www.payerne.ch/dechets

LES ACTUALITÉS

Passeport Vacances

En 2022, le Passeport Vacances revient !



Notez bien les dates
des activités:

du 11 au 16 juillet 2022

et

du 8 au 13 août 2022

Pour les inscriptions et le paiement, rendez-vous en ligne du **19 avril au 13 mai 2022**

sur le site du passeport :

www.passvacpayerne.ch

Remise des passeports définitifs le mercredi 8 juin 2022 de 18 h 00 à 19 h 30 à la salle de Paroisse de l'église catholique de Payerne, rue de Guillermaux 17 (seconde présence le vendredi 10 juin 2022 de 10 h 00 à 11 h 00 au même endroit).

Toute l'équipe sera à votre disposition pour les questions ou remarques sur le natel du passeport (079 254 86 04) ou par mail (info@passvacpayerne.ch) dès le 19 avril 2022.



Diverses activités du Passeport Vacances

Le Passeport Vacances Payerne et environs se réjouit de partager ces deux semaines avec vos enfants.

Passeport Vacances Payerne et environs

Relance Bons SIC

Lancement d'une nouvelle promotion sur les bons SIC Payerne !

Afin d'encourager les Payernois à consommer local, la Société Industrielle et Commerciale de Payerne et environs (SIC) continue ses efforts de mise en valeur de ses commerçants par le biais de campagnes de communication et de promotions innovantes

Début 2021, la SIC a inauguré ses nouveaux « bons cadeaux SIC Payerne » entièrement digitalisés sur son site shop.sic-payerne.ch. Au printemps 2021, grâce au soutien de la Ville de Payerne, une promotion spéciale a permis aux particuliers d'acheter les bons SIC Payerne avec un rabais de 20 %. En moins de 3 semaines, ce n'est pas moins de Fr.145'000.- qui ont été générés en bons cadeaux SIC, dépensés ensuite dans les commerces de Payerne. Cette action n'aurait pas pu voir le jour sans la participation et le soutien de la Ville de Payerne.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 70 commerçants labellisés « SIC Payerne » qui acceptent ces bons, qui en font le cadeau parfait pour les entreprises et particuliers. Offrir un « Bon cadeau SIC Payerne » c'est la garantie de faire plaisir, tout en favorisant l'emploi et les services payernois.

Afin de poursuivre sur cette belle lancée et en vue de continuer à stimuler la consommation locale, la SIC Payerne, en collaboration avec la Ville de Payerne lance une nouvelle promotion de 20% sur ses bons SIC Payerne à partir du 28 mars 2022. Doté d'un budget de Fr. 50'000.— les bons sont vendus sur le site shop.sic-payerne.ch et à l'Abbatiale de Payerne avec une limite maximale de Fr. 250.— d'achat par personne. À vos agendas pour ne pas louper ce rendez-vous avec vos commerçants !

La SIC



LES ACTUALITÉS

Nouveaux aménagements publics à disposition de la population

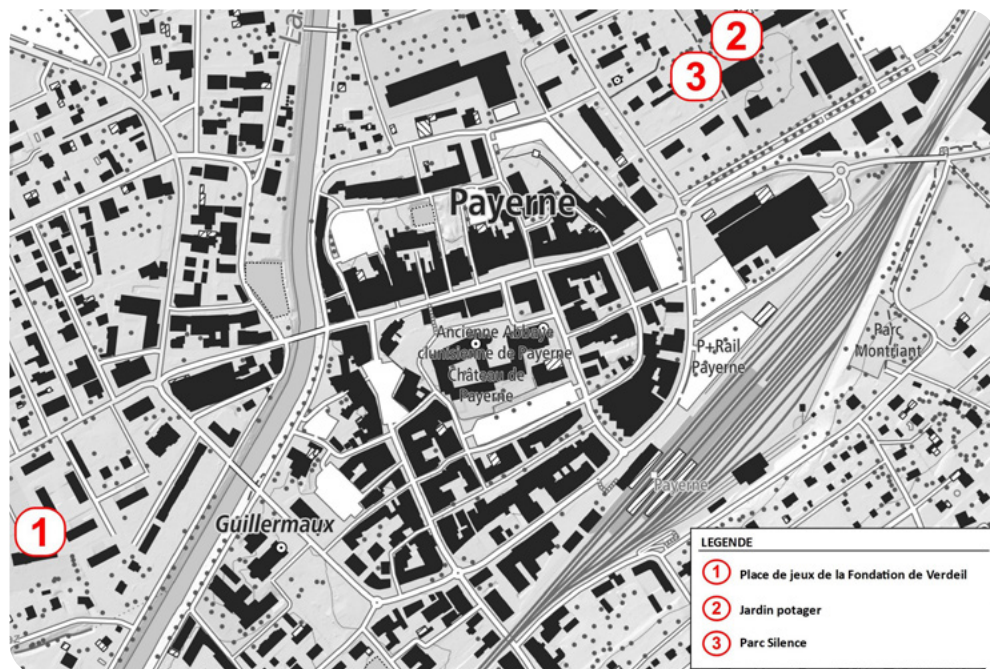
La Municipalité a le plaisir de vous présenter 3 projets publics qui seront à disposition des citoyennes et citoyens tout prochainement.

1. Place de jeux publique de Verdeil
2. Le jardin potager « La Tomate Verte »
3. Le parc public « Silence »

Vous trouvez dans cet article leur localisation et différentes informations.

Plus d'informations...

Parcs et Promenades
 ☎ (+41) 26 662 65 30
 travaux@payerne.ch



1. Place de jeux publique de Verdeil

Une nouvelle place de jeux ouverte au public dès le 30 mars

Grâce à un excellent partenariat avec la Fondation de Verdeil, la population pourra bénéficier d'une nouvelle place de jeux publique. Celle-ci sera à disposition des élèves de la Fondation de Verdeil mais aussi de la population payernoise tous les jours entre 08 h 00 et 22 h 00.

Cette place de jeux se trouve sur un site privé mais est accessible à la population.



Photo place de jeux

- ouverture au public le mercredi 30 mars ;
- horaires d'accessibilité : 08 h 00 à 22 h 00 ;
- en dehors de cet horaire le site est interdit d'accès (des contrôles seront effectués) ;
- les jeux proposés sont variés et certifiés conformes au niveau de la sécurité ;
- accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et aux piétons.

2. Le jardin potager collectif « La Tomate Verte »

La Municipalité a décidé de valoriser « sous forme d'essai » cette proposition qui émane de notre secteur communal des Parcs et Promenades

L'idée est de développer un jardin potager collectif géré par une association et dirigé par un comité sur la base de statuts, d'un règlement et d'une charte.

Ce sont donc une trentaine de parcelles de 7 à 12 m² qui seront à disposition des membres de l'association.

Le site sera clôturé et uniquement les membres pourront y accéder. Un compost et un coffre à outils collectifs seront à disposition des jardiniers.ières.

Voici quelques conditions qui devront être respectées :

- culture potagère sans pesticide, engrais ou produits phytosanitaires ;
- cotisation annuelle de Fr. 15.- + Fr. 5.-/m² de parcelle ;
- pas d'aménagement possible (cabane, etc.), arrosage par arrosoir ;
- véhicules et machines interdits sur le site ;
- signature d'une charte par les utilisatrices.

Appel aux candidatures

Les citoyennes et citoyens intéressé.e.s à participer à ce projet et à faire partie de l'association peuvent s'inscrire par téléphone au 026/662.65.30 ou par courriel : travaux@payerne.ch

Les 30 premières personnes motivées seront retenues par le comité de sélection.

Conditions : habitant.e.s de Payerne dans un rayon de 500 m du site (accès à pied uniquement).

LES ACTUALITÉS

3. Nouveau parc public vert «Silence» au centre-ville

Ce parc a été érigé sur proposition du service Urbanisme et travaux, sur une parcelle communale qui a pu être acquise en vue d'une extension future de l'école de La Promenade à moyen terme

Cette installation sera provisoire jusqu'à l'éventuelle construction d'une extension de l'école. Il a donc été décidé d'aménager un parc public simple, orienté sur la biodiversité, la nature et le calme.

Il a été aménagé par les secteurs communaux entretien du domaine public et parcs et promenades. Il y aura de la prairie fleurie, des zones herbeuses, un cheminement piéton

gravillonné, des bancs, des blocs de pierres de la Molière et de l'arborisation.



Photo du parc silence

En raison de la proximité de l'école et d'habitations, il a été décidé d'interdire la diffusion de musique d'où son nom « Parc vert Silence ».

- Accessibilité exclusivement à pied et tous les jours uniquement entre 07 h 00 et 22 h 00 (pas d'éclairage) ;
- Diffusion de musique interdite–Zone Silence ;

Parc vert et calme à disposition de la population pour se détendre.

La
Commune
de Payerne
participe
à l'action
l'aiMant
Rose – 1
tulipe pour la vie



Affiche 1 tulipe pour la VIE

Une action de solidarité avec les victimes du cancer du sein a lieu cette année dans 402 communes en Suisse.

L'équipe des Parcs et Promenades a planté environ 2'500 tulipes à deux endroits bien en vue, soit l'angle du bâtiment de l'avenue Général Jomini et de la Grand'Rue vers les îlots du giratoire de la Promenade et au parc des 3 bancs à la route d'Yverdon. La floraison devrait avoir lieu d'ici à début mai.

Par ce geste, l'aiMant Rose, à laquelle s'associe la Commune, souhaite afficher aux victimes et à leurs proches un message fort de soutien, leur transmettre force et courage et leur montrer qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte quotidienne. C'est une belle manière d'allier la beauté des fleurs à une action de solidarité.

Des pyramides aromatiques

Dès mai 2022, la population payernoise pourra découvrir 7 pyramides posées sur l'espace public au centre-ville



Pyramide aromatique devant le BSE

Vous pourrez ainsi sentir et même vous servir de quelques herbes aromatiques, entre autres, pour agrémenter vos plats.

Pensez aux autres afin que tous puissent en profiter.
Les pyramides seront mises en place par le secteur Parcs et Promenades.

Plus d'informations...

Parcs et Promenades
☎ (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch

LES ACTUALITÉS

Régie des Hameaux de Payerne

Une partie de notre commune pas tout à fait comme les autres...

Nous sommes en 50 avant Jésus-Christ. Toute la Gaule est occupée par les Romains... Toute ? Non ! Un village peuplé d'irréductibles Gaulois résiste encore et toujours...

Vous aurez sans nul doute reconnu la première partie de la traditionnelle introduction de la bande dessinée d'Uderzo « Astérix et Obélix ». Si nous vous la proposons en introduction c'est qu'elle illustre selon nous assez bien l'histoire de ce coin de commune que nous nous apprêtons à vous conter.

Certes, notre histoire ne débute pas en 50 avant Jésus-Christ mais en 1518, date à laquelle les habitants des Hameaux de Payerne ont obtenu le droit de ramasser le bois mort dans les forêts de chênes qui avoisinaient les villages qu'ils habitaient. Ce droit leur a été conféré par l'Abbaye de Payerne souveraine de ces terres. Ce fut-là le début d'une réalité qui perdure encore de nos jours et qui a su traverser les soubresauts de l'histoire.

Nous nous retrouvons déjà au début du XIX^e siècle lors de l'installation des Autorités du Canton de Vaud. La sagesse et la clairvoyance des Autorités de l'époque considèrent ce droit de bois comme un acquis historique et décrètent qu'une régie des copropriétaires gèrera une quarantaine d'hectares de forêts sises sur la Commune de Payerne sous la forme d'une fraction de commune. La Régie

des hameaux est née ! avec ses élections, son Syndic, ses Municipaux et son Conseil général.

Toutefois, cette Régie instaure dès ses début une particularité bien à elle. Pour acquérir le statut d'ayant droit et avoir le droit d'acheter du bois sur pied, elle ajoute aux conditions



La mise en forêt

légales ordinaires pour entrer dans un Conseil général, le fait d'être bourgeois de la Commune, fils ou petit fils d'ayant droit, propriétaire d'un bien fond sur le territoire des hameaux dans lequel on fait feux. Une fois ces conditions remplies, les ayants droit ont la possibilité de participer à la mise à la criée du 15 janvier pour acquérir un lot d'arbres sur pied qu'ils devront sortir de la forêt.

La Commune fait partie d'office de ces ayants droit, étant donné qu'elle possède plusieurs biens-fonds sur le territoire des hameaux.

C'est par conséquent l'occasion pour ces irréductibles gens des colonies d'accueillir comme il se doit les Municipaux en charge des forêts lors de leur assemblée, et partager ainsi un moment de convivialité le temps d'une journée.

Certes les tronçonneuses ont remplacé les haches et les scies pour l'abattage, les tracteurs les chevaux pour le débardage et les fendeuses les coins et les maillets pour le fendage. Mais malgré ces évolutions une chose reste certaine : l'esprit d'indépendance et l'attachement à ces forêts et à ce droit vieux de plus d'un demi-millénaire reste profondément ancré dans l'esprit de ces habitants de nos chères colonies.

Ainsi, si vous vous promenez dans les Hameaux un matin du 15 janvier, vous aurez peut-être l'occasion d'entendre raisonner la voix de l'huissier lors de la mise dans nos forêts, et elle vous rappellera pourquoi ce coin de commune n'est pas tout à fait comme les autres...

Djordje Ney, Président du Conseil général de la Régie des Hameaux de Payerne.



Gustave Daniel Jean du Chêne, 35 ans de caisse

Nouvelle exposition à l'Abbatiale de Payerne

« Coup d'œil sur les collections : les bouquets de fleurs d'Aimée Rapin », du 1^{er} avril au 12 juin 2022 (10 h 00 - 17 h 30)



Les bouquets de fleurs d'Aimée Rapin

En fin de visite du parcours de découverte de l'Abbatiale, une salle offrira aux curieux un aperçu de la production artistique d'Aimée Rapin. Pour cette exposition « Coup d'œil », le focus se fera sur les bouquets de fleurs peints par l'artiste, un des sujets majeurs de sa création, avec les portraits.

La visite de l'exposition temporaire est comprise dans le billet d'entrée au parcours de découverte de l'Abbatiale.

Du 1^{er} avril au 12 juin 2022, 10 h 00 à 17 h 30

Exposition « Coup d'œil sur les collections : les bouquets de fleurs d'Aimée Rapin »

LES ACTUALITÉS

C'est arrivé près de chez vous

Les événements passés dans la région

Le marché de Noël de Payerne a vécu

En effet, c'est à la demande de l'Autorité payernoise que le premier marché de Noël de Payerne s'est tenu du 9 au 12 décembre dernier sur la Place du Marché. Organisé et mis sur pied par la Société de Développement de Payerne, en étroite collaboration avec le personnel communal pour les phases de montage et de démontage, cette première édition, bien que modeste, a néanmoins rencontré un vif succès.

C'est ainsi que les quelques 4' 500 visiteurs enregistrés ont eu l'occasion de se retrouver pour y faire quelques emplettes ou pour partager des moments de franche convivialité sur les 21 stands exploités pour l'occasion. Une deuxième édition est actuellement à l'étude, elle pourrait peut-être s'étendre sur 2 week-ends dans le courant du mois de décembre prochain.



Stand du marché de Noël 2021

Expositions Schulé

Du 27 novembre au 12 décembre 2021, une exposition rétrospective de Gilbert Schulé s'est tenue à la Galerie de la Broye et dans les couloirs de l'Hôtel de Ville.

A cette occasion, Mme Eliane Schulé, veuve de l'artiste, a offert la toile du Major Davel sur l'échafaud à la Commune de Payerne. Nous l'en remercions une nouvelle fois.

Photo : René Cusin



Devant le tableau de l'exécution du major Davel, de gauche à droite, Dino Belometti, chef du Service Population, Johan Schulé et sa maman Eliane et le Municipal Edouard Noverraz

Prochains Marchés

Comme annoncé l'automne passé, la reprise du marché du samedi matin se fait de manière mensuelle et ce chaque premier samedi du mois

Afin que chaque édition soit unique, le marché aura un thème et une animation spécifique en partenariat avec des associations et/ou sociétés régionales. Vous trouvez ci-après un avant-goût de chaque événement.

Samedi 2 avril 2022

« Marché du Jeu », en partenariat avec Arcades : venez vous amuser et vous défier, pour petits et grands

Marchés mensuels au pied de l'Abbatiale

Samedi 7 mai 2022

« Marché d'Printemps », organisé par l'Office du Tourisme : un rendez-vous incontournable

Samedi 4 juin 2022

« Marché du C(h)oeur », en partenariat avec les Cartons du Cœur, le Gospel Air Festival et le Chœur des élèves primaires de Payerne et environs : concerts et bonnes actions au programme

Samedi 2 juillet 2022

« Marché d'Été », en partenariat avec des clubs de badminton régionaux : une petite partie de bad' au pied de l'Abbatiale ?

Samedi 6 août 2022

« Marché des Bikers », en partenariat avec le NewStock Festival : exposition de véhicules de collection, sous un bon son de rock

Samedi 3 septembre 2022

« Marché – Santé ! », en partenariat avec Juicy Plus et le Malt'Broye Festival : gardons la santé tout en trinquant

Samedi 1^{er} octobre 2022

« Marché d'Automne et Route du Moût », organisé par l'Office du Tourisme et la Société de Développement Payerne : un petit dernier, en attendant le Marché de Noël...

Les Autorités et les étalagistes se réjouissent de vous y rencontrer nombreux.

LA DER

Comptoir de Payerne

Invitation aux entreprises à participer

Notre commune va
vivre son comptoir en
novembre 2022

Venez y participer !

C'est un comité d'organisation plein d'espoir et de dynamisme qui a lancé les inscriptions pour la prochaine édition du Comptoir de Payerne prévue du 4 au 13 novembre 2022 à la Halle des Fêtes.

De la place est encore disponible. Dès lors, si vous souhaitez présenter votre entreprise, votre société, vos talents créatifs ou toute autre activité, une seule solution :

Vous vous inscrivez sur :

www.comptoir-payerne.ch

Au plaisir de vous rencontrer nombreux et nombreuses en novembre prochain.

Pour la Société du Comptoir de Payerne

Jacques Henchoz, secrétaire



Terrasse du Château de Montagny

Prochaines manifestations

Samedi 2 avril, 20h00

Concert anniversaire 40 ans par Ensemble Chorège
Abbatiale

Du vendredi 8 au 10 avril

Brandons
Ville de Payerne

Samedi 9 avril de 09 h 00-16 h 00

Bourse aux timbres et cartes postales par le Club philatélique
L'hôtel-restaurant La Suite

Du jeudi 5 au 8 mai

Bar Le quart des Pèdz, par la Guggenmusik Les Pèdz'ouilles
Place du Marché

Samedi 7 mai

Audition des élèves, Corps de musique L'Avenir et l'Union instrumentale
Casino Stand Payerne

Dimanche 8 mai

Brunchs livrés à domicile par le Corps de musique L'Avenir
Payerne et région

Du jeudi 12 au 15 mai

Bar Le quart des Pèdz, par la Guggenmusik Les Pèdz'ouilles
Place du Marché

Du jeudi 19 au 22 mai

Bar Le quart des Pèdz, par la Guggenmusik Les Pèdz'ouilles
Place du Marché

Vendredi 10 et samedi 11 juin

40^e anniversaire des Rebbiboel's
Tour Barraud

Du vendredi 17 au 19 juin

Gospel Air Festival
Payerne

Vendredi 17 et samedi 18 juin 20 h 00

Soirées annuelles Corps de musique L'Avenir
Grande Salle de Corcelles-près-Payerne

Du jeudi 23 au 25 juin

Red Pigs Festival
Place du Marché

Samedi 25 juin

Présentation annuelle, Centre équestre d'La Foule, Club Voltige
Vers-chez-Perrin

Vendredi 22 juillet 20 h 00

Concert final du camp de l'EJIB, Corps de musique L'Avenir
Halle des Fêtes à Payerne

Retrouvez toutes les manifestations sur notre site internet
<https://www.payerne.ch/calendrier-des-manifestations/>

Rédaction

Editeur :

Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnelle :

Mme Cynthia Thöny

Contact :

e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : (+41) 26 662 66 26

Équipe de rédaction :

E. Noverraz, rédacteur
C. Combremont, rédactrice
L. Brunisholz, rédactrice
C. Besson, mise en page et impression

Parution : 4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Tirage : 5500 exemplaires

